

CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R E T

n° 194.198 du 15 juin 2009

A.189.120/VIII-6459

En cause : **LABRUYERE** Jean-Paul,
 ayant élu domicile chez
 Me Philippe LEVERT, avocat,
 avenue Louise 149/22
 1050 Bruxelles,

 contre :

 la Région de Bruxelles-Capitale,
 représentée par son Gouvernement,

 ayant élu domicile chez
 Mes Bruno LOMBAERT et
 Vanessa RIGODANZO, avocats,
 rue de Loxum 25
 1000 Bruxelles.

--

LE PRESIDENT DE LA VIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 24 juillet 2008 par Jean-Paul LABRUYERE qui demande l'annulation de "l'arrêté du 10 avril 2008 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par lequel Monsieur Alain GIBSON est promu au grade de major-officier en commandant en second, au cadre francophone du Service d'Incendie et d'Aide Médicale urgente";

Vu les mémoires en réponse et en réplique régulièrement échangés;

Vu le rapport de M^{me} VAN LAER, auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 93 du règlement général de procédure;

Vu l'ordonnance du 7 mai 2009, notifiée aux parties, convoquant celles-ci à comparaître le 9 juin 2009;

Entendu, en son rapport, M. GEUS, président de chambre;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant qu'à l'audience du 9 juin 2009, les parties n'étaient ni présentes ni représentées; qu'il ressort cependant de l'examen du dossier que la notification de l'ordonnance de fixation est irrégulière, le délai permettant à la partie intéressée d'introduire une requête en intervention n'étant pas écoulé; que dans ces circonstances, il y a lieu de rouvrir les débats afin de fixer l'affaire à une autre audience,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Les débats sont rouverts.

Article 2.

L'affaire est fixée à l'audience du 30 juin 2009 à 11 heures.

Article 3.

Les dépens sont réservés.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le quinze juin deux mille neuf par :

M. GEUS, président de chambre,
M^{me} DRAPIER, greffier assumé.

Le Greffier assumé,

Le Président,

B. DRAPIER,

J.-Cl. GEUS.